

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR



Commune de PLOËZAL élaboration du P.L.U.

- 2 b -

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



Approuvé le 27 janvier 2011

 *atelierphilippemadec* architecte urbaniste
24 bis rue du maréchal Joffre 35000 RENNES

Sarl Réponses Associées
171 rue Jean Jaurès 29200 BREST

Le choix de la municipalité de Ploëzal de ne développer que les deux secteurs déjà urbanisés de la commune, le bourg et le village de Briantel, afin de préserver au maximum les espaces agricoles de son territoire, impose d'optimiser les nouveaux secteurs à urbaniser (bouchage des vides d'urbanisation et approche d'une densité de construction compatible avec le développement souhaité et le caractère rural de la commune).

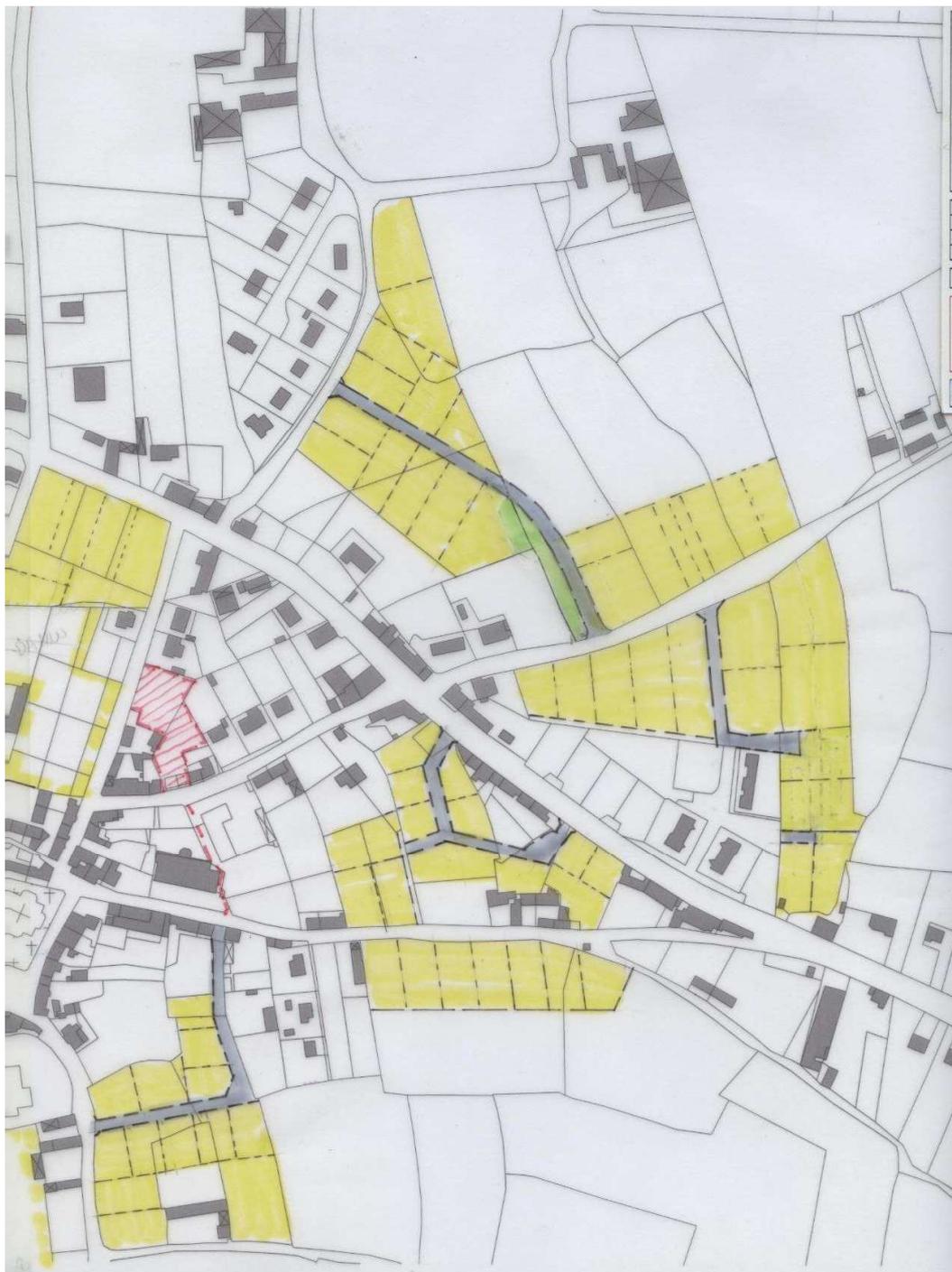
Cette exigence impose de vérifier les possibilités d'aménagement offertes par les espaces constructibles retenus.

Chaque approche de secteur a cherché, en tenant compte des souhaits des élus, à organiser, de la façon la plus rationnelle possible, la densification et l'épaississement du bourg et un développement maîtrisé et économe en espace du village de Briantel.

Ces approches sont données à titre d'orientations générales qui doivent permettre aux élus de maîtriser les projets d'aménagements et de constructions.

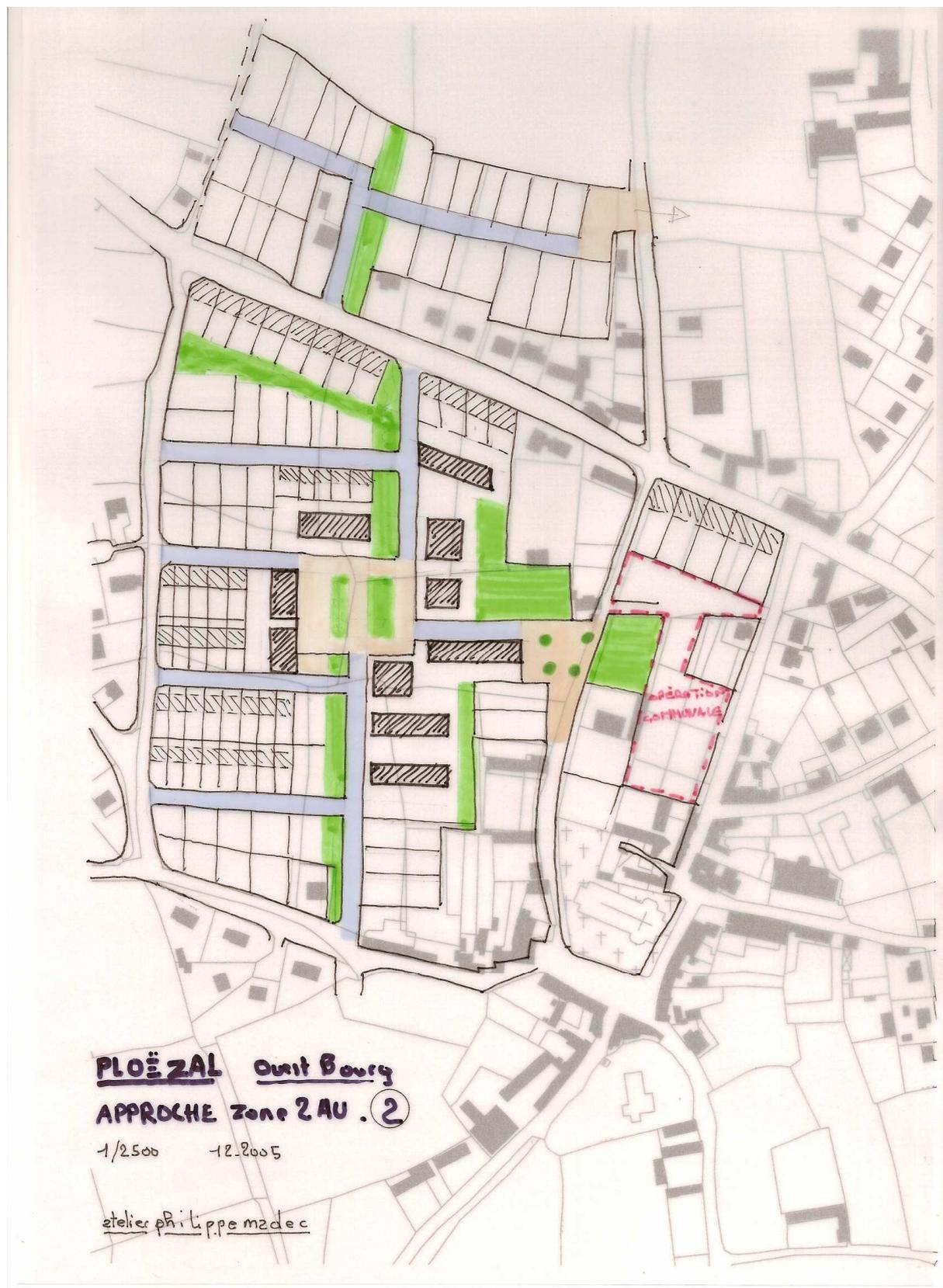
Le Bourg est :

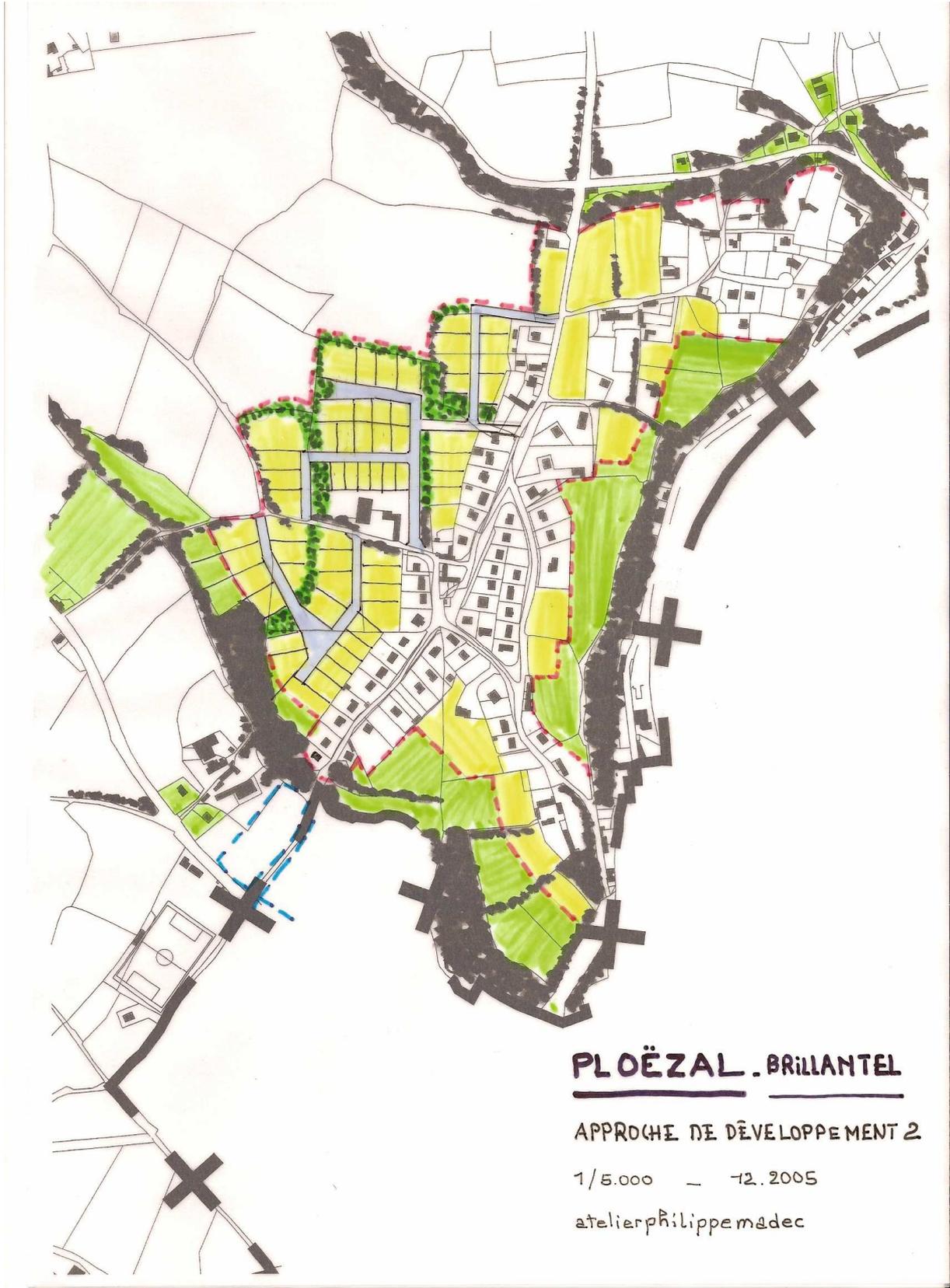
Approche :



Le Bourg centre :

Approche :





PLOËZAL - BRILLANTEL

APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT 2

1/5.000 - 12.2005

atelier philippe madec